

Une règle stipule qu'on ne peut poser des questions que pendant dix minutes, ce qui signifie qu'on n'obtient jamais de réponses et qu'il n'y a donc aucune façon d'exercer des pressions sur le gouvernement. Ce droit est donc disparu. Si des prévisions budgétaires sont présentées à la Chambre, le temps consacré aux crédits provisoires et aux crédits supplémentaires est limité. Encore là, il est impossible d'obtenir des réponses. Au moment où la Chambre étudie une question controversée, le ministre veut également mettre fin au débat là-dessus. Quel triste spectacle que la Chambre des communes! Je ne suis ici que depuis cinq mois, mais ce n'est pas la Chambre des communes que j'imaginai! Peut-être est-il vrai que la population n'entend pas parler de ce qui se passe ici. C'est d'autant plus regrettable.

Cette Chambre n'est plus qu'une annexe de la tribune de la presse. Une fois la période des questions terminée, c'est fini, et ce qui se passe à la Chambre le reste du temps importe peu au public ou à la presse. C'est la seule raison pour laquelle les députés d'en face osent présenter cette motion de clôture. C'est parce qu'ils estiment que personne au Canada ne sait si la Chambre étudie ou non une question importante. Ils croient que les médias ne sont pas intéressés qu'à la période des questions et qu'ils peuvent toujours s'en tirer. C'est pourquoi ils ont présenté cette motion.

J'attends depuis six semaines mon tour pour commenter cette mesure législative. L'étude a été entreprise à la Chambre le 1^{er} février. Le débat s'est poursuivi le 2 février, et le bill n'est revenu que le 25 et le 28 février. Seulement un des sept députés de Terre-Neuve a eu la chance de le commenter. Y a-t-il un député de Terre-Neuve qui ne commentera pas ce bill, qui n'essaiera pas de changer la disposition visant les critères d'admissibilité qui portent de huit à douze semaines la période de référence? Les sept députés de Terre-Neuve en parleront, et j'espère qu'on les entendra, que ce soit au comité ou à la Chambre en troisième lecture.

Nous avons passé sept jours à étudier les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu; deux demi-journées, un jour entier et trois autres demi-journées ont été consacrés à la sécurité de la vieillesse; trois jours entiers plus un vendredi et un mercredi ont été réservés au bill sur l'immigration, mais ce dernier n'a pas fait l'objet d'une motion de clôture.

M. Maine: Cela viendra.

M. Crosbie: Voilà comment on agit. Le ministre affirme qu'il proposera la clôture.

M. Maine: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas le ministre qui a dit cela, c'est moi qui dis que cela viendra.

M. Crosbie: Le valet nous a prévenu de ce que le maître va faire. La clôture frappera toutes ces autres mesures.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous avons consacré un jour entier et deux jours et demi au bill sur les droits de la personne. Il n'y a pas eu de clôture. Je remercie le ministre de m'avoir nommé en

Motion aux termes de l'art. 75C du Règlement

énumérant ses raisons de proposer une motion de clôture. Si ce n'est pas le plus faible argument qui ait jamais été donné, je n'en connais aucun. C'est vraiment le bouquet. Pour appuyer ces arguments, il a dit que le député de Saint-Jean-Ouest avait menacé de retarder indéfiniment l'adoption du bill. C'est merveilleux pour un gars comme moi, le moins expérimenté de la Chambre, d'avoir une telle réputation. C'est le 10 février que j'ai dit cela; l'acharnement du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) me remplissait d'admiration. J'ai dit que si les messieurs de l'autre côté n'acceptaient pas d'amendements raisonnables, je recourrais à tous les moyens, y compris à l'obstruction systématique, pour les convaincre. Je suis encore du même avis. Mais je n'ai même pas encore participé au débat. Comment puis-je servir d'excuse à la motion de clôture?

J'ai lu dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que le député de Peace River (M. Baldwin) a dit qu'il retarderait l'adoption du bill sur les droits de la personne à moins qu'on y apporte des améliorations substantielles. Est-ce que cela signifie qu'on imposera là encore la clôture? Selon le *Globe and Mail*, le député de Peace River aurait dit qu'il retarderait les choses jusqu'à ce qu'elles s'améliorent. Quelle mince excuse! Le ministre affirme qu'il ne s'agit pas de clôture, mais de guillotine, d'une répartition du temps. Il nous prévient que les députés n'auront en deuxième lecture que cinq heures en plus des 13 qu'ils ont déjà utilisées. C'est la tactique d'Indira Gandhi. Elle précède la chute. De notre côté, nous aurons bientôt des élections. Nous n'avons pas à demander au premier ministre (M. Trudeau) de nous permettre d'avoir des élections, bien que cela puisse arriver. Nous n'en sommes pas encore là. Nous avons ces élections pour bientôt et l'électorat canadien s'inspirera de ce qui s'est passé en Inde et «Indira Trudeau» connaîtra le même sort.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce bill prend 28 millions de dollars dans la poche de 16,500 Terre-Neuviens qui seront biffés des listes de l'assurance-chômage dans une région où le taux de chômage est d'au moins 25 p. 100 et où il est difficile, dans bien des cas, de trouver du travail pendant huit semaines consécutives. Bien des gens là-bas ne pourront pas travailler assez longtemps et rien ne nous garantit que ces 28 millions de dollars ou à peu près serviront à des programmes de main-d'œuvre ou de formation parce que le gouvernement de la province s'y est opposé. Malgré cette situation tragique, le ministre veut porter ce nouveau coup aux chômeurs de Terre-Neuve et des provinces de l'Atlantique. J'accepte qu'on fasse preuve de rigueur pour établir qui a droit ou non aux prestations, pour biffer des listes des gens qui n'y ont pas droit et pour qu'on resserre l'administration du régime. Mais qu'on coupe les prestations de façon aussi arbitraire dans les Maritimes et à Terre-Neuve alors que le chômage atteint des proportions catastrophiques et qu'on gaspille les ressources humaines tandis que le gouvernement ne fait rien pour améliorer la situation, je ne peux vraiment pas l'accepter.